



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/46/237
20 juillet 1992

Quarante-sixième session
Point 20 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/46/L.73 et Add.1)]

46/237. Admission de la République de Bosnie-Herzégovine à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 20 mai 1992, recommandant l'admission de la République de Bosnie-Herzégovine à l'Organisation des Nations Unies 1/,

Ayant examiné la demande d'admission de la République de Bosnie-Herzégovine 2/,

Décide d'admettre la République de Bosnie-Herzégovine à l'Organisation des Nations Unies.

86^e séance plénière
22 mai 1992

1/ A/46/922.

2/ A/46/921-S/23971.